



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 14 mai 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 20h15.

Personne responsable de la convocation (article 152 CM) : Yves Bernard, Greffier trésorier

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le 12 mai 2025.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Éric Talbot,
Mme Mylène Gill,
M. Styves Laprise

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h20.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-50 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – Adoption du rapport financier 2024 – RCG&T
4. Modification du contrat de l'employé municipal – Montant forfaitaire hebdomadaire
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-05-51: RÉOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024 – RCG&T



Attendu que les états financiers ont été présentés en bonne et due forme par Mme Patricia Mercier de la firme RCG&T en date du 14 mai 2025;

Attendu que ces états financiers font état d'un surplus (fins fiscales) pour l'année 2024 de 83 433 \$;

Attendu que ces états financiers font ressortir un excédent de fonctionnement affecté et non affecté de 304 174 \$ pour la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud au 31 décembre 2024;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu d'adopter les états financiers tels que présentés par la firme Raymond, Chabot, Grant & Thornton;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-05-52 : RÉOLUTION – MODIFICATION DE CONTRAT EMPLOYÉ MUNICIPAL – MONTANT FORFAITAIRE HEBDOMADAIRE

Attendu que le conseil a statué lors d'une précédente séance sur les conditions de travail incluant le salaire hebdomadaire et l'allocation pour couvrir les dépenses de son véhicule personnel (pick-up);

Attendu que l'employé a fait une autre proposition concernant son allocation de dépenses qu'il souhaite plus élevée (200 \$/hebdomadaire);

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

De ne prendre aucune action concernant la demande d'augmentation de l'allocation et la maintenir au niveau de l'année dernière;

D'informer l'employé dans le cas où il souhaite une révision de son salaire, qu'il fasse une demande en se présentant au conseil afin que les membres du conseil puissent évaluer correctement ses activités et tâches;

Adopté à la majorité des conseillers.

5. VARIA

** Ce point est ajouté à la demande du directeur général. La totalité des membres du conseil sont en accord avec cet ajout à l'ordre du jour.

2025-05-53 : RÉOLUTION – FORMATION – DGE – 4 ET 5 JUIN 2025 – ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NOVEMBRE 2025 - HOTEL MUST QUÉBEC

Attendu que des élections municipales auront lieu au mois de novembre 2025;

Attendu que le directeur général des élections du Québec donne des formations gratuitement aux présidents et présidentes d'élection;

Attendu que cette formation est importante afin de connaître le processus électoral;



Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

D'autoriser le directeur général à participer à cette formation;

D'autoriser le remboursement des dépenses raisonnables pour la participation à cette formation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-54 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Talbot appuyé par Mylène Gill et résolu de demander à M. le maire suppléant de lever la séance.

La séance est levée à 21h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents


Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 14 mai 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2025.

